



**Bernard JUILLARD**

Conseiller Général

Canton de Saint-Michel-de-Maurienne

Monsieur Régis de POORTERE  
Président de l'association Valloire et Nature  
Chalet Pierre Paul  
Les Verneys  
73450 VALLOIRE

St Michel de Maurienne,  
le 12 mars 2004

BJ/CG

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt des préoccupations de votre association sur l'avenir de Valloire, notamment dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.

Comme vous, je suis très attaché aux caractères spécifiques de notre station village et il est sans doute temps de conduire une réflexion sur les limites à ne pas dépasser pour concilier développement et préservation de l'identité valloirinoise dans le respect de l'environnement.

Les mesures que vous souhaitez sont des mesures législatives ou réglementaires et je ne manquerai pas d'attirer l'attention de Monsieur Michel Bouvard, député, et Monsieur Gérard Vuillermet, maire de Valloire, sur vos inquiétudes. Monsieur le maire s'est déjà engagé à ouvrir le débat en début de la saison d'été.

Tout projet d'urbanisation ne pourra voir le jour qu'avec l'accord de la municipalité (PLU) et des propriétaires. Votre association jouera sans doute un rôle important dans les choix qui seront faits.

.../...

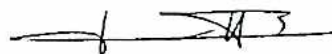
.../...

Bien que les pouvoirs en matière d'urbanisme et d'environnement ne relèvent pas du Conseil Général, j'inciterai les élus concernés à beaucoup de prudence et à engager une réflexion pour que le développement en montagne soit maîtrisé et devienne véritablement un développement durable.

Vous souhaitez également plus d'informations sur les contrats stations moyennes. Le contrat station de Valloire, approuvé par le Conseil Général le 19 mai 2003 permet, en partenariat avec l'Etat et la Région, de confirmer des équipements publics comme la maison de Valloire ou la halte-garderie.

Restant à votre disposition, je vous d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

*Très cordialement*



Bernard JUILLARD

PJ : copie du contrat station moyenne de Valloire

363

DPT/MM

### DISPOSITIF "STATIONS MOYENNES"

Etat d'avancement

Après une première année de lancement du nouveau dispositif "stations moyennes" du Contrat de plan Etat / Région 2000/2006, il est opportun d'établir un point d'étape de sa mise en œuvre pour les dossiers savoyards.

Dans un premier temps, il convient de préciser le rôle des instances mises en place par l'Etat et la Région et qui interviennent dans le fonctionnement de ce programme.

Dans un deuxième temps, un état des lieux de l'avancement des projets de stations sur le département sera dressé. A cette occasion, je vous présenterai le projet de convention pour le premier site entrant en phase opérationnelle.

Puis, en conclusion de ce rapport, seront évoquées les perspectives financières pour le Département pour les exercices 2003 à 2006.

#### I - LES INSTANCES

Les instances intervenant dans ce dispositif sont les suivantes :

- Le Comité de pilotage régional

Il s'agit d'un comité composé d'élus régionaux et départementaux, 2 par département. Ce comité joue un rôle de supervision de l'avancement du dispositif, de règlement d'éventuels contentieux, d'échanges d'expériences entre Départements. Les collectivités locales maîtres d'ouvrage des projets de stations peuvent être invitées à présenter un aspect particulièrement novateur de leur dossier.

## 364

Ce comité n'a pas de rôle décisionnel. Il s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois le 19 mars 2003. Une nouvelle rencontre est prévue au début de l'été.

- Le Groupe Technique d'Instruction (GTI)

Ce groupe réunit les services de l'Etat, de la Région et des Départements de Haute Savoie, Savoie, Isère et Drôme. Il a pour mission d'examiner les candidatures des sites puis leur projet une fois la phase d'élaboration achevée.

La décision est prise par l'Etat et la Région après discussions avec les représentants des Départements. Elle fait l'objet d'une notification conjointe du Préfet et de la Présidente du Conseil régional.

Il convient de préciser que les candidatures des stations au titre du volet « réhabilitation de l'immobilier de loisirs » du CPER sont examinées par ce même GTI.

Le GTI s'est réuni à 4 reprises depuis le mois de juin 2002.

- Le Comité local

Cette instance est beaucoup plus informelle et dépend des collectivités locales maîtres d'ouvrage. Sa composition peut varier d'un territoire à un autre. Les techniciens de l'Etat, de la Région et du Département y sont associés à deux ou trois reprises au cours de l'élaboration du projet de station.

## II - ETAT D'AVANCEMENT EN SAVOIE

Lors de notre session du 7 mai 2002, nous avons adopté les modalités d'intervention départementale suivantes :

- 185 000 € pour une station unique
- 380 000 € pour un regroupement de stations dont le caractère intercommunal sera avéré.

Ce programme devrait à terme concerner 10 sites en Savoie. Actuellement, la plupart des stations sont en phase d'élaboration de leur projet. Le Groupe montagne a décidé d'auditionner les porteurs de projet avant l'examen de la convention par la Commission permanente du Conseil général.

□ Sites retenus

- St François Longchamp
- Valloire
- Beaufortain
- Valmeinier
- Canton de Modane
- Syndicat Mixte Arvan Villards
- Pralognan
- Val d'Arly

□ Candidatures à venir

- Haute Maurienne Vanoise
- Parc Naturel Régional des Bauges

## 365

□ Projet retenu

- Valloire

Le contenu du projet de la station Valloire s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 : Management de la station : réorganisation des organes décisionnels de la station

Axe 2 : Marketing, commercialisation : relancer une dynamique commerciale alors que de nouveaux lits banalisés arrivent et peuvent fragiliser le parc d'hébergement traditionnel.

Axe 3 : Fonctionnalités de la station, urbanisme : la station doit relever un vrai challenge en matière de gestion des flux de véhicules et du stationnement au centre du village. L'objectif est de conforter le centre piéton et d'améliorer la valorisation des atouts patrimoniaux et paysagers de la station.

Le montant global des actions retenues dans ce contrat s'élève à 2 474 453 €. Les partenaires de la commune interviennent respectivement à hauteur de :

- Etat : 188 854 €
- Région : 399 635 €
- Département : 185 000 € auxquels il faut ajouter les crédits qui seront alloués dans le cadre de l'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs et qui feront l'objet d'une convention spécifique avec l'Etat et la Région et la Commune.

Ces éléments figurent dans le projet de convention joint en annexe au présent rapport.

Le Groupe montagne, réuni le 31 mars 2003 et après audition des représentants de Valloire, propose que le soutien du Département porte sur les actions suivantes :

- Maison de Valloire – Aménagement extérieur  
Dépenses : 310 000 €  
Subvention proposée : 92 500 € soit 30%
- Halte-garderie - accueil enfant clientèle touristique  
Dépense : 569 100 €  
Subvention proposée : 92 500 € soit 16%

Enfin, il convient de signaler que les stations de Val d'Isère, La Plagne (Macôt), La Norma et St François Longchamp ont été retenues par le GTI au titre du dispositif ORIL. L'Etat ou la Région s'engage alors à apporter des financements à la Commune sur les coûts d'animation.

### III – PERSPECTIVES FINANCIERES

Lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 21 janvier 2002, une enveloppe prévisionnelle de 3 M€ sur 5 ans avait été retenue pour mettre en œuvre cette politique.

Actuellement, au regard du nombre de sites qui devrait bénéficier de ce dispositif en Savoie, l'impact budgétaire pour le Département devrait s'élever à :

- 6 stations regroupées : 380 000 € x 6
- 4 stations simples : 185 000 € x 4